CANADA

PROVINCE DE QUÉBEC

MRC DE LA MATANIE

MUNICIPALITÉ SAINTE-FÉLICITÉ

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Félicité tenue le 09 avril 2018 à 19h00 à la salle Alphonse Simard du Centre Sportif Sainte-Félicité situé au 194 rue Saint-Joseph à Sainte-Félicité.

SONT PRÉSENTS : MONSIEUR ANDREW TURCOTTE, MAIRE

MONSIEUR ÉRIC NORMAND, CONSEILLER

MADAME DIANE MARCEAU, CONSEILLÈRE

MADAME TITA ST-GELAIS, CONSEILLÈRE

MONSIEUR BERNARD HARRISSON, CONSEILLER

MONSIEUR FIDÉLIO SIMARD, CONSEILLER

ABSENTE : MADAME SANDRA BÉRUBÉ, CONSEILLÈRE

Monsieur Yves Chassé agit à titre de secrétaire.

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2018-04-01**

**ADOPTION DE L’ORDRE DU JOUR**

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance de l’ordre du jour;

ENCONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Fidélio Simard et résolu à l’unanimité des membres du Conseil municipal que le Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Félicité adopte l’ordre du jour tout en maintenant l’item « Divers » ouvert.

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2018-04-02**

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE TENUE LE 05 MARS 2018**

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 05 mars 2018 transmis par le directeur général et secrétaire-trésorier;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Tita St-Gelais et résolu à l’unanimité des membres du Conseil municipal que le Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Félicité adopte le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 05 mars 2018 tel que rédigé.

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2018-04-03**

**ADOPTION DE LA LISTE DES COMPTES PAYÉS ET À PAYER AU 31 MARS 2018**

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance de la liste des comptes payés et à payer au 31 mars 2018 transmis par le directeur général et secrétaire-trésorier;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Éric Normand et résolu à l’unanimité des membres du Conseil municipal :

QUE le Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Félicité approuve la liste des comptes payés et à payer au montant de cent-vingt-deux-mille-huit-cent-vingt-neuf-dollars et soixante-cinq-cents (122,829.65$) de déboursés et seize-mille-cinq-cent-trente-huit-dollars et soixante-dix-cents (16,538.70$) de salaires;

QUE ces dépenses sont imputées au fonds d’administration de la Municipalité de Sainte-Félicité représentant un grand total de cent-trente-neuf-mille-trois-cent-soixante-huit-dollars et trente-cinq-cents (139,368.35$);

QUE ces dépenses font partie intégrante du procès-verbal comme s’ils sont ici au long reproduits.

*Certificat de disponibilité de crédits*

*Je, soussigné, Yves Chassé, g.m.a., directeur général et secrétaire-trésorier, certifie conformément à l’article 961 du Code municipal du Québec que les crédits nécessaires à ces dépenses sont suffisants aux postes budgétaires concernés.*

APPROBATION DES DÉPENSES AUTORISÉES PAR DÉLÉGATION DE POURVOIR AU DIRECTEUR GÉNÉRAL ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIER

Il n’y aucune dépense autorisée par délégation de pouvoir au directeur général et secrétaire-trésorier à payer.

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2018-04-04**

**ADHÉSION 2018-2019-UNITÉ RÉGIONALE DE LOISIR ET DE SPORT DU BSL**

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Félicité ont pris connaissance d’une demande d’adhésion 2018-2019 de l’unité régionale de loisir et de sport du BSL;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Bernard Harrisson et résolu à l’unanimité des membres du Conseil municipal :

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution;

QUE la Municipalité de Sainte-Félicité adhère à l’Unité régionale de loisir et de sport du BSL pour 2018-2019 au montant de cent-cinquante-dollars (150.00$) qui se pris dans le poste budgétaire numéro 02-70190-970.

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2018-04-05**

**RÉCLAMATION DE FRAIS D’AVOCAT-CONSTAT D’INFRACTION NUMÉRO # 100391804931444-MONSIEUR NELSON D’ASTOUS**

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Félicité ont pris connaissance d’une correspondance du 28 février 2018 de Monsieur Nelson D’Astous demandant à la Municipalité le remboursement de frais d’avocat d’un montant de cent-soixante-douze-dollars et quarante-six-cents (172.46$) concernant un constat d’infraction portant le numéro # 100391804931444;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal n’ont pas donné l’autorisation à Monsieur Nelson D’Astous de retenir les services d’un avocat dans le dossier de constat d’infraction;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Éric Normand et résolu à l’unanimité des membres du Conseil municipal :

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution;

QUE les membres du Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Félicité **ne rembourseront pas** la réclamation de frais d’avocat de Monsieur Nelson D’Astous.

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2018-04-06**

**DEMANDE DE RÉALISATION ET D’INSTALLATION DE SUPPORTS POUR LES PLAQUETTES DESTINÉES À L’IDENTIFICATION DES ARBRES RECONNAISSANCE AUX BÉNÉVOLES DANS LE PARC SIOUI-MADAME JOHANNE DION**

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Félicité ont pris connaissance d’un courriel du 13 mars 2018 de Madame Johanne Dion demandant la réalisation et l’installation de supports pour les plaquettes destinées à l’identification des arbres reconnaissance aux bénévoles dans le Parc Sioui;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Fidélio Simard et résolu à l’unanimité des membres du Conseil municipal :

D’autoriser la réalisation et l’installation par l’employé municipal de supports pour les plaquettes destinées à l’identification des arbres reconnaissance aux bénévoles dans le Parc Sioui.

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2018-04-07**

**DEMANDE D’AUTORISATION POUR LA RÉALISATION DE DEUX (2) PEINTURES PAR M. JEAN-PIERRE DION SUR LES GROSSES ROCHES LOCALISÉES DANS LE PARC SIOUI**

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Félicité ont pris connaissance d’un courriel du 13 mars 2018 de Madame Johanne Dion demandant à la Municipalité l’autorisation afin qu’un artiste de Sainte-Félicité, M. Jean-Pierre Dion, réalise deux (2) peintures sur les grosses roches localisées dans le Parc Sioui;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Bernard Harrisson et résolu à l’unanimité des membres du Conseil municipal :

D’autoriser la réalisation de deux (2) peintures par M. Jean-Pierre Dion sur les grosses roches localisées dans le Parc Sioui.

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2018-04-08**

**AUTORISATION-PÉTITION D’ADOPTER LA MOTION M-166 PRÉSENTÉE PAR MME IRÈNE MATHYSSEN VISANT À CRÉER UN COMIT CHARGÉ D’ÉTUDIER ET DE PROPOSER UN PLAN RELATIVEMENT À L’ÉTABLISSEMENT DE SERVICES BANCAIRES POSTAUX GÉRÉS PAR LA SOCIÉTÉ CANADIENNE DES POSTES**

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Félicité ont pris connaissance d’une pétition demandant au Gouvernement du Canada d’adopter la motion M-166 présentée par Madame Irène Mathyssen visant à créer un comité chargé d’étudier et de proposer un plan relativement à l’établissement de services bancaires postaux gérés par la Société Canadienne des Postes;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal doivent donner leur approbation pour autoriser la signature de la pétition;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Éric Normand et résolu à l’unanimité des membres du Conseil municipal :

D’Autoriser pour signatures la pétition demandant au Gouvernement du Canada d’adopter la motion M-166.

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2018-04-09**

**DÉPÔT-BILAN ANNUEL DE LA QUALITÉ DE L’EAU POTABLE POUR LA PÉRIODE DU 1ER JANVIER AU 31 DÉCEMBRE 2017 RÉALISÉ PAR NORDIKEAU INC.**

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Félicité ont pris connaissance du *Bilan annuel de la qualité de l’eau potable pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2017* préparé par Madame Julie Brouillet de NORDIKeau inc. en date du 19 mars 2018;

CONSIDÉRANT l’exigence de l’article 53.3 du *Règlement sur la qualité de l’eau potable*;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Tita St-Gelais et résolu à l’unanimité des membres du Conseil municipal :

De prendre acte de fait du dépôt du *Bilan annuel de la qualité de l’eau potable pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2017*.

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2018-04-10**

**ADJUDICATION DE SOUMISSION : ACQUISITION D’UNE NOUVELLE POMPE KSB POUR LA STATION DE TRAITEMENT DES EAUX USÉES-ENTREPRISES L.M. INC.**

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Félicité ont pris connaissance de la soumissions reçues sur invitation pour l’acquisition d’une nouvelle pompe KSB pour la station de traitement des eaux usées;

° Entreprises LM inc. : 19,570.00$ + taxes

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Bernard Harrisson et résolu à l’unanimité des membres du Conseil municipal :

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution;

D’adjuger la soumission en faveur des Entreprises LM inc. au montant de dix-neuf-mille-cinq-cent-soixante-dix-dollars (19,570.00$) plus taxes, pour l’acquisition d’une pompe KSB neuve pour la station de traitement des eaux usées;

QUE l’adoption de la présente résolution constitue le contrat liant les deux (2) parties.

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2018-04-11**

**REMERCIEMENTS À MADAME JOHANNE DION-DEMANDE DE DON DE FAUTEUILS-DIVAN-CAUSEUSE À LA FONDATION MAURICE TANGUAY POUR L’ARCADE DU CENTRE SPORTIF SAINTE-FÉLICITÉ**

CONSIDÉRANT QUE Madame Johanne Dion de sa propre initiative tout en informant le directeur général et secrétaire-trésorier de sa démarche, a fait une demande de don de fauteuils, divan, causeuse à la Fondation Maurice Tanguay pour l’arcade du Centre Sportif Sainte-Félicité;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Félicité veulent la remercier de cette belle initiative pour les jeunes de notre communauté;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Fidélio Simard et résolu à l’unanimité des membres du Conseil municipal :

QUE les membres du Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Félicité **remercient sincèrement** Madame Johanne Dion pour ce beau geste.

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2018-04-12**

**AIDE FINANCIÈRE D’UN MONTANT DE 23,500$-PROGRAMME D,AIDE FINANCIÈRE POUR LA MISE EN COMMUN D’ÉQUIPEMENTS, D’INFRASTRUCTURES, DE SERVICES OU D’ACTIVITÉS EN MILIEU MUNICIPAL-LETTRE DU MINISTRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DE L’OCCUPATION DU TERRITOIRE-MONSIEUR MARTIN COITEUX**

CONSIDÉRANT QUE dans une correspondance du 23 mars 2018, Monsieur Martin Coiteux, Ministre des Affaires municipales et de l’occupation du territoire informe la Municipalité que le *Gouvernement du Québec* contribuera financièrement pour un montant maximale de 23,500.00$ au projet visant la mise en œuvre d’une entente intermunicipale pour développer l’offre récréotouristique, déposée le 31 janvier 2018;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Fidélio Simard et résolu à l’unanimité des membres du Conseil municipal :

DE prendre acte de fait de la correspondance du Ministre du MAMOT, M. Martin Coiteux.

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2018-04-13**

**APPROBATION-VACANCES ANNUELLES 2018 DES EMPLOYÉS MUNICIPAUX**

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Félicité ont pris connaissance du calendrier des vacances annuelles 2018 des employés municipaux;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Bernard Harrisson et résolu à l’unanimité des membres du Conseil municipal :

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution;

D’autoriser les vacances annuelles 2018 des employés municipaux, tel que présenté.

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2018-04-14**

**AUTORISATION-UTILISATION D’UN SOLDE DISPONIBLE D’UN MONTANT DE 4,105.00$ PROVENANT DU FINANCEMENT EXCÉDENTAIRE DU CAMION RAM 2017**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Sainte-Félicité désire utiliser le solde disponible d’un montant de 4,105.00$ provenant du financement excédentaire du camion RAM 2017, pour l’appliquer par affectation;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Madame Tita St-Gelais et résolu à l’unanimité des membres du Conseil municipal;

1° QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution;

2° QUE les membres du Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Félicité autorise l’utilisation du solde disponible d’un montant de 4,105.00$ provenant du financement excédentaire du camion RAM 2017 pour l’appliquer par affectation au paiement d’une partie des échéances mensuelles dudit véhicule, pour l’exercice se terminant le 31 décembre 2017;

3° QUE copie de la présente résolution soit transmise à la firme comptable Raymond Chabot Grant Thornton.

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2018-04-15**

**DEMANDE AUX INSTANCES GOUVERNEMENTALES-SERVICE D’URGENCE MIEUX ADAPTÉ-MRC DE LA MATANIE**

CONSIDÉRANT QUE dans la MRC de La Matanie, un service d’urgence pourrait être mieux adapté à la réalité des besoins;

CONSIDÉRANT QU’il est essentiel que les instances gouvernementales concernées doivent intervenir pour adapter un service d’urgence selon les besoins réels;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Bernard Harrisson et résolu à l’unanimité des membres du Conseil municipal :

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution;

QUE les membres du Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Félicité demande aux instances gouvernementales concernées de concrétiser la démarche commune afin de modifier les horaires concernés, conserver les effectifs en place et de permettre à la population de la Matanie d’obtenir un service d’urgence mieux adapté à la réalité géographique, climatique, économique et sociale;

QUE copie de la présente résolution soit transmise au député de Matane, Monsieur Pascal Bérubé.

**DEMANDE DE MADAME DIANE MARCEAU-OFFRE D’EMPLOI CHAUFFEUR DE LA CHARRUE SAISON HIVERNALE 2018-2019**

Madame Diane Marceau, conseillère, demande à ce que l’offre d’emploi pour obtenir les services de chauffeur de la charrue soit faite plus tôt cette année.

**DEMANDE DE MADAME DIANE MARCEAU-INSTALLATION DES DOS D’ANES**

Madame Diane Marceau, conseillère, demande à que les dos d’ânes soient installés en mai.

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

Le maire invite les personnes présentes à se prévaloir de cette période de questions. (Début : 19h29, Fin 19h37)

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2018-04-16**

**LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE**

Il est proposé par Monsieur Fidélio Simard et résolu à l’unanimité des membres du Conseil municipal :

De lever la séance ordinaire du 09 avril 2018, l’ordre du jour étant épuisé. Et la séance est levée à 19h38.

|  |
| --- |
| *Je, soussigné, Andrew Turcotte, maire, atteste que la signature du procès-verbal équivaut à la signature de toutes les résolutions qu’il contient au sens de l’article 142 (2) du Code municipal du Québec.* |

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Andrew Turcotte Yves Chassé, GMA

Maire Directeur général

Secrétaire-trésorier